**CONVENTION DE FORMATION**

**Collège des Etudes Doctorales**

**École Doctorale *Agrosciences & Sciences* (ED536)**

**École Doctorale *Culture & Patrimoine* (ED537)**

**Avignon Université**

*L’arrêté du 25 mai 2016 fixe le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. Ce texte prévoit en application de la charte du doctorat la mise en place d’une convention de formation qui a pour objectif le suivi du doctorant pendant la durée de son inscription en doctorat.*

Entre

Nom et prénom du doctorant :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

e-mail :

ci-après dénommé le « Doctorant »

et

Nom et prénom du directeur de thèse principal :

Qualité (*PR, MCF-HDR, DR, CR-HDR…*) :

Laboratoire Avignon Université de rattachement :

Pourcentage d’encadrement (min 50%) :

*Le cas échéant*

Nom et prénom du codirecteur de thèse :

Qualité (*PR, MCF-HDR ou ADR, DR, CR-HDR ou ADR…*) :

Laboratoire de rattachement :

Pourcentage d’encadrement :

Nom et prénom du co-encadrant de thèse :

Qualité (*MCF, CR…*) :

Laboratoire de rattachement ou autre structure :

Pourcentage d’encadrement (*min 25%, max 50%)*:

Nom et prénom du co-encadrant de thèse :

Qualité (*MCF, CR…*) :

Laboratoire de rattachement ou autre structure :

Pourcentage d’encadrement (*min 25%, max 50%)*:

ci-après dénommé(s) le(s) « Directeur(s) de Thèse »

Les co-encadrants de thèse sont choisis par le directeur de thèse en accord avec le doctorant. Les co-encadrants peuvent ne pas être habilités à diriger les recherches (HDR). Une équipe d’encadrement peut être constituée **au plus de 3 personnes** (codirecteurs et/ou co-encadrants compris). La part de co-encadrement par thèse est limitée à 50% (l’autre moitié devant être assumée par le directeur et le codirecteur) ; le taux cumulé de co-encadrement de thèse ne peut pas dépasser 100%.

Il est établi la convention de formation doctorale suivante.

**Article 1 - Objet de la convention de formation doctorale**

La présente convention de formation, signée à la première inscription par le (ou les) Directeur(s) de Thèse et par le Doctorant, fixe les conditions de suivi et d'encadrement de

la thèse, sous la responsabilité de l’Université d’Avignon, établissement de préparation du doctorat. Si nécessaire, elle sera révisée annuellement par un avenant à la convention initiale.

Les règles générales en matière de signature des travaux issus de la thèse et de propriété intellectuelle sont précisées dans la charte du doctorant signée à la première inscription par le (ou les) Directeur(s) de Thèse et par le Doctorant.

● Titre de la thèse (en français) :

● Spécialité du diplôme :

● Ecole doctorale :

□ ED 536 Agrosciences et Sciences

□ ED 537 Culture et Patrimoine

● Financement :

- Montant mensuel brut :

- Dates de début et fin de financement :

- Type de financement :

□ Allocation doctorale d’établissement

□ Allocation doctorale par un organisme de recherche

□ Allocation doctorale par un autre ministère que MENESR

□ Allocation doctorale par une Fondation

□ Allocation doctorale régionale à 100%

□ Allocation doctorale régionale cofinancée (*nom du cofinanceur*)

□ Contrat avec entreprise (*nom et adresse du financeur*) :

□ CIFRE (*nom et adresse du financeur, nom du responsable scientifique au sein de l’entreprise*)

□ Salarié (*employeur*) :

□ Financement pour doctorants étrangers par un gouvernement étranger (*nom et adresse du financeur*) :

□ Financement pour doctorants étrangers par le gouvernement français (MAE) :

□ Autre (à *préciser*) :

- Pas de financement spécifique (ED537) :

● Doctorat: à temps complet □ à temps partiel □

* Justification du temps partiel (activité salariée, autre) :

**Article 2 – Laboratoire d’accueil**

● Intitulé du laboratoire d’accueil :

● Directeur du laboratoire d’accueil (*Nom & prénom*) :

**Article 3 – Calendrier et modalités diverses**

3-1 Calendrier prévisionnel du projet de recherche

*Préciser brièvement le calendrier et les jalons prévisionnels du projet de thèse. En cas de cotutelle internationale, préciser le calendrier prévisionnel des séjours dans les deux pays.*

3-2 Modalités d'encadrement et de suivi des recherches

*Préciser le rôle et les responsabilités spécifiques de chaque encadrant, ainsi que le mode d’interaction des encadrants entre eux et des encadrants avec le doctorant.*

*Préciser le calendrier* ***prévisionnel*** *des comités de suivi de thèse.*

3-3 Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche

*Préciser :*

*- les**moyens disponibles, au sein du laboratoire et à l’extérieur (archives, plateformes, grands équipements, sites expérimentaux…), qui sont ou seront mis en œuvre pour mener à bien le projet doctoral,*

*- le cas échéant, le cadre d'utilisation de ces moyens (conditions spécifiques d’accès et de sécurité, formations préalables…),*

*- les séjours effectués ou à effectuer dans des laboratoires partenaires.*

3-4 Modalités d'intégration dans l'unité ou l’équipe de recherche

*Préciser s’il y a signature du règlement intérieur du laboratoire et si l’intégration implique une formation aux bonnes pratiques ou d’autres obligations (ex.: participation à une journée annuelle des doctorants). Le doctorant pourra également préciser les éventuelles responsabilités collectives assumées au sein du laboratoire.*

**Article 4 - Projet professionnel du doctorant**

4-1 Projet professionnel

*Préciser le type d’insertion professionnelle privilégiée : en milieu académique, en milieu socio-économique* *voire une autre insertion* *professionnelle* *(pour les doctorants salariés, à renseigner uniquement si l’obtention du doctorat peut déboucher sur une réorientation professionnelle)*

4-2 Parcours individuel de formation en lien avec le projet professionnel

(*pour les doctorants salariés, à renseigner uniquement si l’obtention du doctorat peut déboucher sur une réorientation professionnelle)*

Article 5 - Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle

Caractère confidentiel des travaux : 🞎 oui 🞎 non

*NB: La déclaration du caractère confidentiel devra être validée par la composante « Valorisation & Transfert de Technologies » de la Direction à l’Appui à la Recherche et à l’Innovation (ou toute structure équivalente d’un établissement associé à l’Université d’Avignon pour sa formation doctorale).*

5-1 Valorisation des travaux issus du projet de recherche :

(articles, ouvrages, brevets, séminaires & colloques, actions de vulgarisation scientifique…)

*Lister les réalisations complétées, en cours ou en projet*

5-2 Clauses particulières

(cas des thèses impliquant un partenaire du milieu socio-économique)

*Préciser les points suivants: documents contractuels associés au projet de recherche et institutions signataires, clauses de confidentialité, de restriction à la diffusion des travaux de recherche, de droit à la propriété intellectuelle.*

*NB: Ces informations devront être validées par la composante « Valorisation & Transfert de Technologies » de la Direction à l’Appui à la Recherche et à l’Innovation (ou toute structure équivalente d’un établissement associé à l’Université d’Avignon pour sa formation doctorale).*

*Attention: les cahiers de laboratoire et autres supports de stockage de données sont la propriété de l’Université d’Avignon ou de l’établissement associé à l’Université d’Avignon pour sa formation doctorale. Ils doivent par conséquent rester dans les laboratoires à l’issue de la thèse.*

La présente convention établie en 3 exemplaires prend effet à la date d’inscription en doctorat et prendra fin 3 mois après la date de soutenance du doctorat. Un seul exemplaire original sera à déposer au secrétariat de l’Ecole Doctorale.

Le doctorant

Nom : Prénom :

A : Le :

*Signature*

Le directeur de thèse

Nom : Prénom :

A : Le :

*Signature*

Le codirecteur de thèse

Nom : Prénom :

A : Le :

*Signature*

Le co-encadrant de thèse

Nom : Prénom :

A : Le :

*Signature*

Le co-encadrant de thèse

Nom : Prénom :

A : Le :

*Signature*